



Aux personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Longueuil

Avis expliquant les règles pour demander un avis à la Commission municipale du Québec sur la conformité d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire

1. Lors de sa séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2021-1141 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout, la gestion des eaux pluviales et certaines dispositions particulières en matière de plomberie*. Ce projet de règlement vise à uniformiser les spécifications techniques des branchements d'aqueduc et d'égout ainsi que les exigences techniques en matière de gestion des eaux pluviales applicables à l'ensemble de la Ville de Longueuil.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Longueuil peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire. La demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.
3. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville de Longueuil, une demande faite conformément au paragraphe précédent à l'égard du règlement, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu à ce paragraphe, donner son avis sur la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire.
4. L'adresse de la Commission municipale du Québec est la suivante : 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Mezzanine, aile Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3.
5. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 22 juillet 2021
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière